

CONTRAT

Jachère Environnement et Faune Sauvage

Campagne 2015



ENTRE

- Monsieur _____, exploitant agricole sur la (les) commune(s) de _____
Adresse _____

Tél. : _____ N° PACAGE : _____
Fax : _____

- Monsieur _____, détenteur du droit de chasse ou représentant la Société de Chasse _____

Adresse : _____
Tél. : _____ Fax : _____

ET

- La Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées dont le siège social est au 18 Boulevard du 8 mai 1945 BP 9505 – 65950 TARBES CEDEX 9 et dûment représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc DELCASSO.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet de réaliser une jachère avec couvert implanté, qui protège et favorise la faune sauvage, tout en maintenant sur les parcelles des conditions agronomiques satisfaisantes et ne nuisant pas aux propriétés voisines (adventices, risques entomologiques, pathologiques, etc....) en accord avec le régime général des jachères.

Article 2 : Convention départementale

Le présent contrat est couvert par les dispositions de la convention départementale jachère environnement et faune sauvage conclue pour la campagne 2015.

Article 3 : Description des parcelles et des jachères

Monsieur _____, exploitant agricole, en accord avec le représentant du territoire de chasse où seront implantées les parcelles de jachère, et la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes Pyrénées, accepte de réaliser la jachère environnement et faune sauvage répertoriée dans la fiche descriptive n° 1 ci-jointe.

Article 4 : Modalités techniques

Les parties déclarent avoir pris connaissance du cahier des charges ci-joint et s'engagent à respecter les clauses et les obligations qui y sont stipulées.

Article 5 : Compensations financières

En contrepartie des contraintes supplémentaires occasionnées à Monsieur_____, la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées participera au paiement d'une subvention compensatrice.

Article 6 : Conditions de chasse

Les parties s'engagent à ne pas chasser sur les parcelles mises en jachères.

Article 7 : Durée

Le présent contrat est valable pour la campagne agricole 2015.
Le couvert devra être maintenu jusqu'au 15 janvier 2016.

Article 8 : Dénonciation

Le présent contrat peut-être à tout moment dénoncé par l'une ou l'autre des parties, dans la mesure où elle accepte d'en assurer les conséquences financières et réglementaires.

Fait en trois exemplaires à : _____ le _____

L'exploitant agricole,

Le représentant de la FDC,

Le détenteur du droit de chasse,



**FICHE DESCRIPTIVE
JACHERE ENVIRONNEMENT ET FAUNE SAUVAGE
CAMPAGNE 2015**

Jachères N°.....

Surface totale :.....Ha.....Ares.....Ca.....

Nature du couvert :

N°	Ilôt	Commune	Section	N° de parcelle Cadastrale	Surface (Ha)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					